

Appel à cotisation pour l'année 2025

À retourner avant le **21 février 2025**

1. Informations personnelles

Madame Monsieur

Prénom: _____

NOM: _____

Adresse principale: _____

Code Postal: _____

Ville: _____

Nom société: _____

Téléphone: _____ Portable: _____

Email: _____

Profession: _____

2. Contribution annuelle

Assurance Responsabilité Civile incluse

ATTENTION: il est impératif de déclarer vos surfaces exactes

Déclaration de surfaces	Nb total (ha)	Déduction franchise	Nombre Net (ha)	Prix à l'ha	TOTAL
Nombre d'hectares de terres agricoles		25		0,43 €	- €
Nombre d'hectares de vignes		1		4,58 €	- €
Surface en eau		Néant		0,43 €	- €
Bosquets (parcelles isolées seulement)		Néant		0,43 €	- €
Part fixe cotisation 2025					58,00 €
TOTAL COTISATION 2025					

3. Mode de paiement

Je joins un chèque bancaire à l'ordre de SDPPR 71

Je paie par virement bancaire (IBAN FR76 1780 6000 2580 2279 0300 015) en précisant en objet: "Adhésion 2025"

Fiscalité: cette cotisation est déductible des revenus fonciers

L'adhésion de chacun vaut acceptation des statuts téléchargeables sur notre site internet:

www.propriete-rurale71.com

Signature :

Modalités de déclaration des surfaces.

J'attire votre attention sur le fait que les surfaces déclarées (via le bulletin d'adhésion au recto) doivent correspondre à l'intégralité des surfaces que vous souhaitez assurer. En effet en cas de sinistre, une déclaration minorée entrainerait inévitablement un contentieux de la part de l'assureur.

Pour pouvoir bénéficier de l'assurance, il est impératif qu'il y ait autant de bulletins d'adhésion que d'adhérents nominatifs.

A savoir :

- **Un bulletin d'adhésion pour les surfaces détenues par l'adhérent,**
- **Un bulletin d'adhésion pour celles détenues par le conjoint,**
- **Les propriétés communes peuvent être intégrées à l'adhésion de l'un ou l'autre,**
- **Un bulletin d'adhésion par personne morale propriétaire,**

Enfin, en situation de démembrement de propriété (usufruit/nue-propriété) c'est l'usufruitier qui doit être adhérent pour bénéficier de l'assurance.

Ne régler la part
fixe
de 58 €
qu'une seule fois

Date :

Signature :